RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

022

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

En formation, au capital de 1.0 euro

Siège social: 27 Avenue Jean Médecin, 06000, Nice

RCS en cours

Procès-Verbal de décisions unilatérales de l'Associé unique en S.A.S.U.

Le 05/10/2026, est présent au siège de la société, le soussigné: M. Thibault Léo Baptiste LAPEYRE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] a décidé la nomination du dirigeant comme suit:

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les Statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

M. Thibault Léo Baptiste LAPEYRE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

celui-ci présent, déclare accepter lesdites fonctions.

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en autant d'exemplaires originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un original au siège social et l'exécution des diverses formalités de publicité légale, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Je soussigné M. Thibault Léo Baptiste LAPEYRE, né le [redacted] à [redacted] (France), de nationalité [redacted] demeurant [redacted], certifie le présent procès-verbal de décisions de l'associé unique conforme à l'original.

Fait à: [redacted]

[redacted]

Le: 05/10/2026

Signature de l'associé unique:

